



COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL « SÉANCE ORDINAIRE » DU LUNDI 22 MARS 2010 / 18 H 45

Président de séance

Monsieur Damien MOREL, maire

Secrétaire de séance

Monsieur Patrick PREVOST

Membres élus

Présents	Monsieur Damien MOREL, Maire Monsieur Jean-Luc ANSELLE, 1 ^{er} adjoint Monsieur Olivier EVERAERE, 2 ^{ème} adjoint Monsieur Marc LEGRAND, 3 ^{ème} adjoint Madame Karine DEBUSSCHÈRE, 4 ^{ème} adjointe Monsieur Patrick PREVOST Mademoiselle Sandrine DERUDDER	Madame Marie-Paule CORNUAU Monsieur Claude SCHIEPTES Madame Delphine LAVISSE – DELHAYE Monsieur Francis FLAJOLET Monsieur Casimir LETELLIER Madame Monique DEVISSCHER
Absent(s) ou Excusé(s)	Madame Christine TAVERNIER – TRACHE, donne pouvoir à Mademoiselle Sandrine DERUDDER Madame Aurélie HEDEN, donne pouvoir à Monsieur Marc LEGRAND	

Monsieur Patrick PREVOST accepte avec l'accord du conseil d'assurer le rôle de secrétaire de séance.

Le Procès Verbal de la réunion de Conseil Municipal du 22 mars 2010 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire fait lecture de sa décision n° 2010-01 (Restructuration et extension de la mairie de Clairmarais – Procédure adaptée – Mission de maîtrise d'œuvre – partie tranche ferme - Signature du marché n° 2010-01 avec les Architectes Vincent GOURGUECHON, David LAUER, Vincent GUILLARDEAU et Euro Ingénierie)

ORDRE DU JOUR

- [1 Question n° 2010-24 : Adhésion au Comité Syndical d'Eden 62](#)
- [2 Question n° 2010-25 : Création d'un deuxième poste d'agent technique en CAE](#)
- [3 Question n° 2010-26 : Proposition d'acquisition de la parcelle AA 113](#)
- [4 Question n° 2010-27 : Proposition d'acquisition de la parcelle D 308](#)
- [5 Question n° 2010-28 : Valorisation des Certificats d'Economie d'Energie](#)
- [6 Question n° 2010-29 : Raccordement au réseau d'assainissement collectif – participation financière de la commune](#)
- [7 Question n° 2010-30 : Projet de rénovation de l'église – déblocage d'une partie de la tranche conditionnelle](#)
- [8 Question n° 2010-31 : Concours des maisons fleuries et illuminées – participation communale annuelle](#)
- [9 Question n° 2010-32 : Indemnité aux étudiants stagiaires](#)
- [10 Question n° 2010-33 : Convention droit de passage parcelle A 871 -délégation de signature et prise en charge des frais par la commune](#)
- [11 Questions diverses](#)

1 Question n° 2010-24 : Adhésion au Comité Syndical d'Eden 62

- Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la commune peut adhérer au Comité Syndical d'Eden 62. Pour ce faire, il est nécessaire d'élire un délégué et deux suppléants.

- Vu l'avis favorable de la Commission Générale, lors de sa séance du 29/04/2010

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Elit Monsieur Damien MOREL en tant que délégué titulaire, et Monsieur Olivier EVERAERE et Madame Aurélie HEDEN en tant que membres suppléants.
- Accepte de verser la cotisation correspondante
- Inscrit cette dépense au Budget 2010

2 Question n° 2010-25 : Création d'un deuxième poste d'agent technique en CAE

Rapporteur : Monsieur Damien MOREL

Monsieur le Maire rappelle l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Considérant les besoins de personnel au sein des services techniques, et notamment pour les travaux d'entretien de voirie, espaces verts et bâtiments communaux,

Monsieur le maire propose la création d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi, dit CAE.

Ce contrat à durée déterminée, d'une période de 6 à 24 mois, est destiné à favoriser le retour à l'emploi stable de personnes rencontrant des difficultés particulières d'accès au marché du travail. Les modalités de financement du CAE montrent une prise en charge à 90% par l'état.

- Vu l'avis favorable de la Commission Générale, lors de sa séance du 29/04/2010

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- 1 - La création d'un poste d'agent technique en CAE à compter du 1 juillet 2010 pour une durée d'une année. La rémunération sera celle du SMIC, pour la durée hebdomadaire maximale permettant une prise en charge à hauteur de 90%
- 2 – De préparer et signer avec le pôle emploi, la convention prévoyant les actions de formation professionnelle et de validation des acquis de l'expérience (VAE) nécessaires à la réalisation du projet professionnel de l'intéressé. De signer tout document nécessaire à ce recrutement.
- 3 - D'inscrire au budget les crédits correspondants.

3 Question n° 2010-26 : Proposition d'acquisition de la parcelle AA 113

Rapporteur : Monsieur Damien MOREL

- Considérant l'intérêt que la parcelle représente pour la commune
- Vu l'avis favorable de la commission « travaux - urbanisme » en date du 29/04/2010,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'acheter la parcelle AA 113 à la CASO au maximum au prix estimé par le service des Domaines, dans le cas où elle serait mise en vente
- de prendre en charge les frais associés à la conclusion de cet achat
- d'inscrire les dépenses associées au budget 2011
- donne délégation au maire ou à l'adjoint délégué pour mener cette opération et signer toutes les pièces nécessaires

4 Question n° 2010-27 : Proposition d'acquisition de la parcelle D 308

Rapporteur : Monsieur Damien MOREL

- Considérant l'intérêt que la parcelle représente pour la commune
- Vu l'avis favorable de la commission « travaux - urbanisme » en date du 29/04/2010,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'acheter la parcelle D 308 au Département au maximum au prix estimé par le service des Domaines, dans le cas où elle serait mise en vente
- de prendre en charge les frais associés à la conclusion de cet achat
- d'inscrire les dépenses associées au budget 2011
- donne délégation au maire ou à l'adjoint délégué pour mener cette opération et signer toutes les pièces nécessaires

5 Question n° 2010-28 : Valorisation des Certificats d'Economie d'Energie

Rapporteur : Monsieur Damien MOREL

- Lorsque la commune engage des travaux d'amélioration de performances énergétiques sur des équipements et bâtiments de son patrimoine elle est, le plus souvent, dans l'obligation d'investir. Le dispositif des Certificats d'Economie d'Energie a été introduit par la loi sur l'Energie du 13 juillet 2005 (loi POPE). Ce dispositif précise que pour des opérations standardisées ou spécifiques la commune peut bénéficier de Certificats d'Economie d'Energie délivrés par la DREAL. Ces certificats peuvent ensuite être valorisés et représenter ainsi une source financière pour soutenir les projets de la commune. La validation de l'éligibilité des actions aux Certificats d'Economie d'Energie et le mécanisme de leur valorisation nécessitent une expertise certaine.

- Vu l'avis favorable de la commission « travaux - urbanisme » en date du 29/04/2010,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De donner mandat à la Fédération Départementale d'Energie du Pas de Calais pour assurer la mission de validation et de valorisation des Certificats d'Economie d'Energie que la commune obtiendra grâce aux actions de Maîtrise de l'Energie qu'elle aura réalisées sur son patrimoine. La Fédération Départementale d'Energie du Pas de Calais reversera à la commune le produit des Certificats d'Economie d'Energie valorisés (produit net déduction faite des frais de gestion) pour les actions réalisées et participera, par ce biais, au financement d'opérations futures lorsqu'elles auront été achevées. La Fédération Départementale d'Energie du Pas de Calais ne pourra se prévaloir d'aucune exclusivité. Chaque opération fera l'objet d'une instruction signée par le Maire.

6 Question n° 2010-29 : Raccordement au réseau d'assainissement collectif – participation financière de la commune

Rapport : Monsieur Olivier EVERAERE

- Vu le coût de la participation financière des riverains aux frais d'installation et de branchement au réseau d'assainissement collectif (1211 € en 2010) de la CASO
- Vu la possibilité pour les propriétaires payant la taxe de raccordement et sollicitant leur raccordement au réseau, de bénéficier d'une participation financière de la CASO, sous réserve que la commune d'implantation octroie également une aide au raccordement de 250 € et que le raccordement soit réalisé dans un délai maximal de 18 mois à compter de la mise en service du réseau
- Vu la délibération de la CASO n° 19-09 du 27/01/2009
- Vu l'avis favorable de la Commission Travaux, lors de sa séance du 29/04/2010

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

d'octroyer une aide au raccordement de 250 € aux propriétaires clairmaraisiens, dans les conditions évoquées ci-dessus.

7 Question n° 2010-30 : Projet de rénovation de l'église – déblocage d'une partie de la tranche conditionnelle

Rapport : Monsieur Olivier EVERAERE

- Vu la nécessité, afin de faire avancer le projet de rénovation de l'église
- Vu l'avis favorable de la Commission Travaux, lors de sa séance du 29/04/2010

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- De débloquer la partie « projet » de la tranche conditionnelle du Marché Public MAPA n° 2009-01, à hauteur de 10 093,75 € H.T.
- D'inscrire cette dépense au Budget Communal

8 Question n° 2010-31 : Concours des maisons fleuries et illuminées – participation communale annuelle

Rapport : Monsieur Damien MOREL

- Vu l'avis favorable de la Commission Animation-Culture en date du 29/04/2010

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'allouer une somme annuelle pour les concours des maisons fleuries et des maisons illuminées, calculée selon la formule suivante :

montant maximal pour l'année de participation = montant de base pour 2010 actualisé x (1 + taux de progression du nombre de participants de référence divisé par 2)

- de fixer les montants de base 2010 comme suit :

- 1500 € pour les maisons fleuries
- 1000 € pour les maisons illuminées

- de fixer le nombre de participants de référence comme suit :
 - 50 pour les maisons fleuries
 - 30 pour les maisons illuminées

- De fixer le taux de progression annuel à 0,5 %

- les dépenses associées seront inscrites au budget de l'année qui suit la participation

9 Question n° 2010-32 : Indemnité aux étudiants stagiaires

Rapport : Monsieur Damien MOREL

- Vu l'avis favorable de la Commission Générale en date du 21/05/2010
- Vu la possibilité pour la Commune d'indemniser les étudiants majeurs effectuant un stage non rémunéré pour la collectivité

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de voter un montant maximum forfaitaire de 50 € / semaine, assorti d'une pondération allant de 0 % à 100% (selon la satisfaction sur le travail réalisé)

10 Question n° 2010-33 : Convention droit de passage parcelle A 871 -délégation de signature et prise en charge des frais par la commune

Rapport : Monsieur Damien MOREL

- Vu le projet de convention ci-joint
- Vu l'avis favorable de la Commission Générale en date du 21/05/2010

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué à signer la convention et l'acte notarié pour la servitude
- De prendre en charge les frais associés

11 Questions diverses

Néant.

A 19h15, l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance.

Le secrétaire

Le président

Les membres du conseil municipal